



# MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de Provins

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 22 juin 2021

### Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 16  
VOTANTS : 20

Le **mardi 29 juin 2021**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

### MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, Mme PIOT Valérie, M. PETER Jean-Pierre, M. LEPROUST Thierry, Adjoints au Maire

Mme BLOND Anne-Marie, M. BOULANGER Yvan, M. DELAVAUZ Jean-Claude, Mme DUTARTRE Sonia, Mme FOULON Patricia, M. GRANDMAIRE Serge, Mme MICHARD Céline, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme PELLERAY Sylvie, M. PEROCHEAU Sébastien, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES :

M. BLANCHARD Maurice pouvoir à Mme PIOT Valérie  
Mmes BIRON Nolwenn et AREVALO Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert  
M. PAILLER Hervé pouvoir à M. BOULANGER Yvan

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. NASSAU Frédéric, M. NYSSSEN Alrick, Mme MICHALOWSKI Sylvie

### ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

Mme BLOND Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

## **N° 1527 - CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA CREATION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC INTEGRANT LA MAIRIE ET UNE MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de créer un nouvel équipement à proximité du centre bourg, en mitoyenneté de l'actuelle Maison Médicale qui comporte actuellement 4 cabinets médicaux et qui doit prochainement se développer.

Ce futur équipement se situera sur le terrain jouxtant la Maison Médicale. Ainsi un espace accueil pourra être réalisé, commun à la future Mairie et à la Maison médicale en vue de mutualiser le hall, les sanitaires publics, la circulation verticale (ascenseurs).

### Réhabilitation du bâtiment existant (422 m<sup>2</sup>SU environ) :

- Aménagement de locaux pour création de cabinets médicaux complémentaires, (Médecine générale en RdC – Paramédical à l'étage.)

### Extension du bâtiment existant (720 m<sup>2</sup>SU environ) :

- Création d'un hall commun et de circulations verticales (sanitaires, escalier et ascenseur)
- Création de la nouvelle mairie :
  - o Hall d'accueil
  - o Bureaux de permanence
  - o Bureaux des agents
  - o Bureaux des élus
  - o Salle de conseil,
  - o Sanitaires, locaux techniques et de service
  - o Locaux archives

Une consultation a été lancée le 20/04/2021 sur le support Marchés Online, sous le N°AO-2118-1071 pour la maîtrise d'oeuvre.

La date limite de réception des candidatures était fixée au mardi 11/05/2021 à 12h00

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mai pour l'ouverture des plis et retenir 3 candidats autorisés à remettre une offre.

17 candidatures ont été reçues. L'analyse a été effectuée par un assistant à maîtrise d'ouvrage : M. GARNIER.

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la proposition de l'assistant maître d'ouvrage, la commission d'appel d'offres décide de valider les 3 candidatures proposées à savoir :

- 1 - Laurent LEPY – 3 avenue du Lys -77340 PONTAULT-COMBAULT
- 2 - C+O IDF1 Architectes – 16 rue Barbès 92130 ISSY LES MOULINEAUX
- 3 - ARCHITECTES(S) – 9 Villa des Fleurs – 94220 CHARENTON-LE-PONT

Après étude, la commission d'appel d'offres propose, au Conseil Municipal, un classement des candidats comme suit :

N° de classement Des offres examinées	N° d'ordre	Nom commercial du candidat ou du mandataire
1	1	Laurent LEPY
2	3	ARCHITECTES(S)
3	2	C+O IDF1 Architectes

L'agence **Laurent LEPY** ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de choisir cette agence pour la maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un équipement public intégrant une mairie et une maison médicale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

A 16 voix pour et 4 abstentions (M. BLANCHARD, V. PIOT, C. MICHARD, S. DUTARTRE),

DECIDE de choisir l'agence Laurent LEPY pour la maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un équipement public intégrant une mairie et une maison médicale pour un montant de 180 000.00 € HT.

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le

Le Maire,



La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 11 juin 2021 à 12h00.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

- Montant de la prestation – Pondération 60 %
- Le mémoire technique – Pondération 40%

L'appréciation de ce critère se fera selon la classification suivante avec toutes possibilités de modulation :

- Très bonne : 10 points
- Bonne : 7,5 points
- Moyenne : 5 points
- Insuffisante : 2,5 points
- Sans indications : 0 point

La commission d'appels d'offres s'est réunie mardi 22 juin 2021 à 9h30.

Les offres des trois candidats :

- 1 - Laurent LEPY – **180.000 € HT**
- 2 - C+O IDF1 Architectes – **179.478 € HT**
- 3 – ARCHITECTE ( S ) – **171.000 € HT**

*(montant estimé : 200 409.00 € HT)*

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	<b>Pondération</b>	<b>1 Laurent LEPY</b>	<b>2 C+O IDF1 Architectes</b>	<b>3 ARCHITECTE (S)</b>
<b>Critère n°1 Prix</b>	Avant pondération	9,50	9,527	10
<b>Pondération 60%</b>	Après pondération	<b>5,70</b>	<b>5,716</b>	<b>6</b>
<b>Mémoire technique</b>	Avant pondération	9	7,5	8
<b>Pondération 40 %</b>	Après pondération	<b>3,6</b>	<b>3</b>	<b>3,2</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9,3</b>	<b>8,716</b>	<b>9,2</b>

<b>Classement par ordre</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
-----------------------------	----------	----------	----------